

---

**AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL**

Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine\*.

## Abattage d'arbres – Cimetière Mont-Royal

A11-OU-01

Localisation :	1297, chemin de la Forêt
Reconnaissance municipale :	Site du patrimoine du Mont-Royal Écoterritoire Les sommets et les flancs du mont Royal Identifié <i>Grand ensemble à statut</i> selon la carte du patrimoine archéologique au Plan d'urbanisme
Reconnaissance provinciale :	Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal
Reconnaissance fédérale :	Lieu historique national du Canada

Le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis à la demande de l'arrondissement d'Outremont, compte tenu de la valeur patrimoniale du Cimetière Mont-Royal, celui-ci étant situé dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal et dans l'écoterritoire Les sommets et les flancs du mont Royal.

---

### NATURE DES TRAVAUX

Le projet consiste à abattre quinze arbres dangereux et à les remplacer par un nombre au moins équivalent, en utilisant les mêmes essences.

---

### AUTRES INSTANCES CONSULTÉES

Le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec doit donner une autorisation. Le comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement doit émettre ses recommandations.

---

\*Règlements de la Ville de Montréal 02-136 et 02-136-1

---

## HISTORIQUE DES LIEUX<sup>1</sup>

À partir des années 1830, les flancs du mont Royal deviennent un lieu prisé par les mieux nantis, majoritairement anglophones, qui y construisent de vastes résidences secondaires. À cette époque, Montréal s'urbanise rapidement et les cimetières urbains deviennent très vite saturés. Afin d'éloigner les lieux d'inhumation de la population, on recherche de nouveaux terrains en périphérie de la ville.

La Compagnie du Cimetière Mont-Royal, issue de la communauté protestante de Montréal qui représente alors un tiers des Montréalais, est constituée en 1847. En 1849, touchée par la fièvre typhoïde et par d'autres problèmes d'hygiène publique, cette communauté désire aménager des lieux de sépulture à la campagne pour minimiser les risques de contagion. À la même époque, certains propriétaires du village d'Outremont lotissent leurs terrains pour la revente. La Compagnie du Cimetière Mont-Royal acquiert ainsi en 1851 une section du mont Royal appartenant à la ferme Spring Grove du Dr McCulloch afin d'y établir un cimetière.

Les travaux débutent en 1852 selon les plans des paysagistes américains James Sidney et James P. W. Neff. Ceux-ci créent des aménagements dans l'esprit romantique des cimetières britanniques et américains ruraux du XIX<sup>e</sup> siècle, notamment le cimetière Mount Auburn de Cambridge (Massachusetts), en tenant compte de la topographie accidentée des lieux. Des îlots de formes variées sont agrémentés de nombreux arbres, bosquets et étangs. Le cimetière accueille sa première sépulture cette même année. Le cimetière voisin, Notre-Dame-des-Neiges, est aménagé à peine quelques années plus tard, en 1854-1855.

Le Cimetière Mont-Royal poursuit son développement et s'agrandit en annexant des parcelles de terrains voisins. À partir des années 1960, la clientèle protestante du cimetière est progressivement remplacée par de nouveaux montréalais de provenances diverses. Dans les années 1990, le Cimetière procède à un changement d'orientation et accentue son rôle historique en tant qu'institution pluraliste et lieu patrimonial naturel. La Commission des lieux et monuments historiques du Canada l'intègre en 1999 à sa liste des lieux historiques nationaux. Avec ses 66 hectares, le Cimetière Mont-Royal est aujourd'hui une des plus vastes propriétés sur la montagne, après le parc du Mont-Royal et le Cimetière Notre-Dame-des-Neiges. La grande qualité de ses paysages, son patrimoine arboré et ses monuments attirent quotidiennement bon nombre de randonneurs et d'ornithologues (voir Figure 1).



Figure 1. Deux vues sur les pelouses arborées du Cimetière Mont-Royal.  
Source : site web du Cimetière Mont-Royal ([mountroyalcem.com/aboutus/slideshow.aspx?lang=fr-CA](http://mountroyalcem.com/aboutus/slideshow.aspx?lang=fr-CA)).

Le site est notamment reconnu pour sa collection d'arbres, comprenant plus de cent essences. Ces arbres sont localisés sur une carte qui fait la promotion d'« un arboretum de plus d'un siècle et demi ». Il comprend également

---

<sup>1</sup> Source : Ville de Montréal, *Grand répertoire du patrimoine bâti*, consulté le 21 janvier 2011)

l'un des treize bois situés à l'extérieur du parc du Mont-Royal, soit le bois de la voie Camilien-Houde. D'une superficie de plus de 3 hectares, ce dernier est principalement constitué de peupleraies et de peuplements feuillus jeunes.

---

## DOCUMENTS CONSULTÉS

Cimetière Mont-Royal. *Index des 100 essences d'arbres au Cimetière Mont-Royal* (non daté).

La Compagnie du Cimetière Mont-Royal. Services commémoratifs Mont-Royal. *Politique d'entretien de l'arboretum* (non daté).

Ministère de la Culture et des Communications du Québec. *Demande d'autorisation faite en vertu des articles 31, 48, 49 et 50 de la Loi sur les biens culturels*. Arrondissement d'Outremont, 1<sup>er</sup> Novembre 2010.

Thiffault, Claude. 2003. *État de situation sur les bois de l'arrondissement historique et naturel du mont Royal*. Ministère de l'Environnement du Québec.

---

## ANALYSE DU PROJET

Lors de sa réunion du 17 janvier 2011, le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) a reçu, outre le représentant de l'arrondissement d'Outremont, M. Guy Malo, expert-conseil en arboriculture pour la Compagnie du Cimetière Mont-Royal. Celui-ci a apporté des compléments d'informations relatifs à la demande de permis pour abattre quinze arbres sur la propriété du Cimetière Mont-Royal. Chaque automne, Monsieur Malo effectue un examen détaillé des arbres et fait rapport aux administrateurs du Cimetière des sujets requérant des soins particuliers et des travaux à effectuer au cours de l'hiver suivant. Lors de l'inventaire réalisé à l'automne 2010, quinze arbres ont été ciblés pour abattage, étant morts ou pouvant représenter un danger pour les visiteurs et les employés. Ce diagnostic a été corroboré par M. Denis Demers, ingénieur forestier, qui a également appuyé la décision de les abattre.

Le Compagnie du Cimetière n'a pas encore élaboré de plan directeur pour sa propriété. Ce dernier permettrait notamment de définir le patrimoine arboré à sauvegarder et d'identifier des secteurs à consolider pour réaliser les objectifs de conservation du Mont-Royal. Par conséquent, le CPM peut difficilement évaluer la portée des coupes et des nouvelles plantations prévues. Le CPM ne peut non plus se référer à des engagements que la Compagnie du Cimetière aurait pris en matière de protection de ses patrimoines, celle-ci n'ayant pas adhéré au Pacte patrimonial du Mont-Royal. Cette dernière s'est cependant engagée à « poursuivre sa participation au groupe de travail conjoint formé avec la ville de Montréal »<sup>2</sup>.

Aussi, pour comprendre l'approche préconisée par l'administration du Cimetière pour la protection et la mise en valeur de son patrimoine naturel, le CPM a dû consulter les documents suivants : le site web du Cimetière, le dépliant appelé *Index des 100 essences d'arbres au Cimetière Mont-Royal* et, enfin, la *Politique d'entretien de l'arboretum* (Services

---

<sup>2</sup> Ville de Montréal, Direction des grands parcs et de la nature en ville, 7 février 2008. Carte *Engagements des institutions en matière de protection des patrimoines*.

commémoratifs Mont-Royal, 1 page). Il se réfère également aux renseignements obtenus de la part de M. Malo, en charge de l'entretien des arbres du Cimetière depuis plusieurs années.

Ainsi, le CPM a été informé que la Compagnie du Cimetière, qui gère un patrimoine arboré exceptionnel, alloue des ressources importantes à l'entretien de son *arboretum* (selon la dénomination utilisée par les Services commémoratifs Mont-Royal). Cette gestion est aussi soumise à des principes clairs. De façon générale, tout arbre qui ne représente pas un danger pour les visiteurs et employés, est entretenu de manière à être conservé le plus longtemps possible. Lorsqu'il doit être abattu, il est remplacé, en nombre au moins équivalent, « par une essence adaptée au secteur selon la superficie disponible »<sup>3</sup>. De plus, la gestion des arbres diffère selon qu'il s'agit d'arbres isolés sur pelouse ou d'arbres situés dans les secteurs boisés, notamment dans le bois de la voie Camilien-Houde, qui sont davantage laissés à l'état naturel. « Chaque année, plusieurs feuillus et conifères sont plantés en plus des nombreux arbustes ornementaux, conformément à un programme continu d'ajout de végétation »<sup>4</sup>. Enfin, le Cimetière contient plusieurs arbres très vieux qui nécessitent des soins répétés.

L'analyse du CPM porte sur deux aspects : (1) le remplacement des arbres abattus (eu égard aux espèces de remplacement retenues et au nombre d'arbres) et (2) la contribution du Cimetière Mont-Royal au projet de conservation du mont Royal.

## 1. Le remplacement des arbres abattus

Le CPM comprend que l'administration du Cimetière investit temps et argent dans la conservation et la mise en valeur de son patrimoine arboré, une approche avec laquelle il ne peut qu'être pleinement en accord, et qu'elle préconise une approche prudente afin de conserver les arbres tant et aussi longtemps qu'elle peut les maintenir, ce qui mérite d'être souligné et encouragé. Toutefois, à l'examen de la liste des arbres à abattre, le CPM constate que celle-ci contient un érable de Norvège, une espèce interdite dans l'AHNMR<sup>5</sup>. Sa croissance rapide, sa résistance à la pollution et sa tolérance à l'ombre favorisent sa prolifération, mettant graduellement en péril l'érable à sucre. Comme la demande de permis d'abattage déposée à l'arrondissement indique que les arbres abattus seront remplacés par des arbres de même essence, le CPM invite l'administration du Cimetière à utiliser une autre essence pour le remplacement de cet arbre.

Le CPM en profite pour rappeler l'intérêt de conserver, chaque fois que c'est possible, les arbres morts ou malades qui ne sont pas dangereux pour les constructions ou pour les promeneurs. Ces arbres constituent en effet des refuges riches pour la faune, qu'il s'agisse d'insectes, d'oiseaux nicheurs ou d'animaux, alors qu'ils sont de plus en plus absents des milieux urbains. Le maintien d'arbres morts, même en nombre restreint, contribue à l'épanouissement de la faune ailée et terrestre.

Par ailleurs, sur le Mont-Royal, afin de compenser pour la perte de biomasse engendrée par l'abattage d'arbres matures, il est généralement admis qu'on doit remplacer ces arbres par un nombre supérieur. À titre d'exemple, les travaux de remplacement de la membrane d'étanchéité du réservoir Bellingham, réalisés en 2007, nécessitaient l'abattage d'une centaine d'arbres matures. Pour compenser pour cette perte de biomasse, une collaboration entre

---

<sup>3</sup> *Politique d'entretien de l'arboretum*. p. 1.

<sup>4</sup> *Index des 100 essences d'arbres au Cimetière Mont-Royal*. p. 2.

<sup>5</sup> Selon la disposition 6.1.3 L'aménagement d'un terrain, dans le document complémentaire du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, la réglementation d'arrondissement doit interdire la plantation de 13 espèces végétales dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal dont trois arbres, l'érable de Norvège, l'orme de Sibérie et le peuplier blanc.

l'Université de Montréal et la Ville de Montréal a mené à la plantation de cent-quatre-vingt (180) arbres et arbustes en 2008 dans le bois de l'Université de Montréal. Il convient en outre de souligner que le choix d'un site d'intervention autre que le site de l'abattage a permis de consolider le lien vert entre des boisés du flanc Nord et a servi de zone tampon autour de milieux de grande valeur écologique.

En somme, le remplacement des arbres abattus représente une opportunité à saisir pour planter d'autres essences conformes aux objectifs de conservation sur la montagne, et pour en augmenter le nombre, dans une optique de préservation de la biomasse existante, voire de sa consolidation.

## 2. La contribution du Cimetière Mont-Royal au projet de conservation du Mont-Royal

Le dépliant présentant les 100 essences d'arbres présents sur la propriété du Cimetière contient, en plus de l'érable de Norvège, au moins deux autres essences interdites dans l'AHNMR, soit l'orme de Sibérie et le nerprun cathartique, ainsi que deux essences reconnues pour être envahissantes, soit le robinier faux-acacia et l'érable à Giguère<sup>6</sup>. Le CPM comprend l'intérêt de préserver et de mettre en valeur la collection d'arbres du Cimetière. Toutefois, cet objectif doit être cohérent avec celui de préserver les écosystèmes naturels de la montagne dans les zones de conservation.

Certes, selon une évaluation réalisée pour le Ministère de l'Environnement du Québec (Thiffault, 2003), le bois de la voie Camilien-Houde est un des deux seuls (avec celui du collège de Montréal) parmi les treize bois du mont Royal

hors parcs qui ne renferment pas de peuplements d'intérêt écologique. Néanmoins, ce bois occupe une position stratégique pour le maintien d'un vaste corridor écologique sur le flanc nord du mont Royal, avec les bois Saint-Jean-Baptiste et de l'Université de Montréal notamment (voir Figure 2). Dans ces zones de conservation reliant les zones noyaux entre elles,

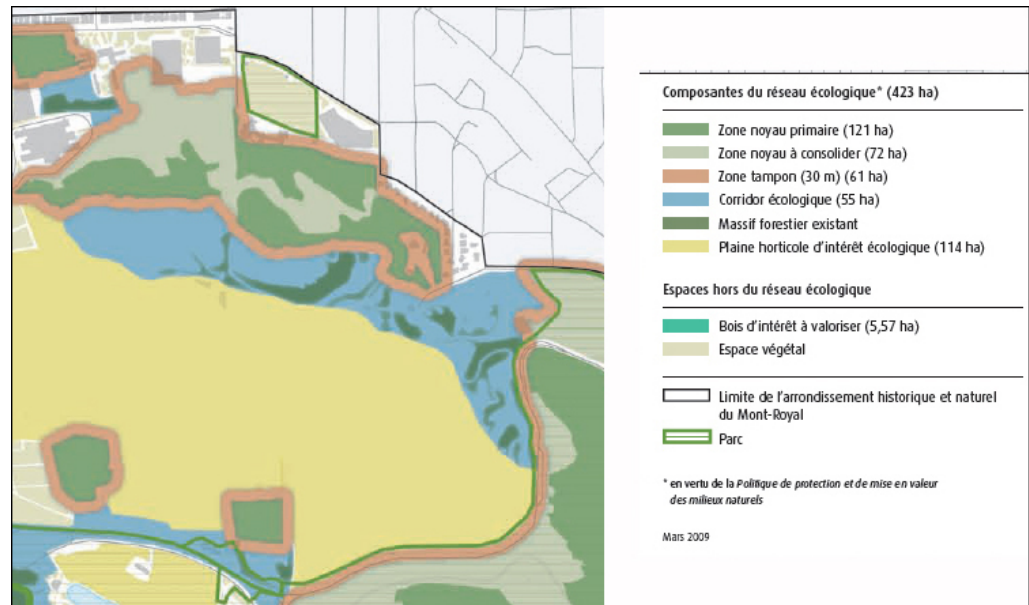


Figure 2. Extrait de la carte *Le Projet de conservation* illustrant l'étendue du corridor écologique au nord du Cimetière Mont-Royal.

Source : *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal*, p. 22.

critères de gestion tels que le maintien des massifs forestiers, la consolidation de strates végétales en continu pour assurer la circulation de la petite faune et la dispersion des espèces floristiques, etc. De plus, la préservation du

<sup>6</sup>Au-delà des espèces envahissantes interdites sur la montagne, la Ville de Montréal a dressé une liste de plantes envahissantes jugées préoccupantes, élaborée à partir d'un état de situation observé dans les grands parcs de la Ville de Montréal. Cette liste est disponible à l'adresse suivante : [http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=5177,41061558&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=5177,41061558&_dad=portal&_schema=PORTAL)

couloir boisé qui encadre la voie Camilien-Houde est un des objectifs de conservation et d'aménagement de l'écoterritoire « Les sommets et les flancs du mont Royal » (Tableau 2.6.1 du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal).

Comme il est stipulé dans le *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal* que « l'engagement des propriétaires institutionnels à la protection et à la mise en valeur des patrimoines présents sur leurs propriétés est essentiel » (Plan, p. 76), le CPM croit qu'il est de la première importance que le patrimoine naturel de la propriété du Cimetière soit géré en fonction des objectifs du projet de conservation de la montagne. Le remplacement des arbres à abattre pourrait notamment consolider certains secteurs du corridor écologique en fermant des sentiers informels mal localisés.

Le CPM souligne que ce Plan directeur doit également viser la conservation et la mise en valeur du patrimoine paysager exceptionnel qui caractérise cette propriété. La collaboration avec un architecte paysagiste est nécessaire pour que la gestion arboricole aille de pair avec le maintien du caractère paysager du site, qui est relié aux constructions, aux routes et chemins, à l'éclairage, au mobilier urbain, à la mise en valeur des vues, à la création ou au maintien d'ambiances particulières.

Enfin, le CPM signale que l'administration du Cimetière, l'arrondissement d'Outremont ainsi que le Service des Grands parcs et du verdissement devraient collaborer pour l'aménagement du tronçon 6 du chemin de ceinture, en cours de réalisation. C'est une responsabilité qui incombe à tous les propriétaires qui sont situés sur la montagne et le Cimetière Mont-Royal pourra s'enorgueillir d'avoir ainsi contribué à la mise en valeur du Mont-Royal.

Bref, le CPM salue l'approche respectueuse préconisée par la Compagnie du Cimetière Mont-Royal pour l'entretien et la mise en valeur de son patrimoine arboré. Il estime toutefois que les interventions qui sont réalisées périodiquement devraient être encadrées de manière plus précise au sein d'un Plan directeur de gestion de ses patrimoines, tant naturel que culturel, et qu'un des objectifs généraux de ce Plan devrait être sa cohérence avec les objectifs de conservation et de mise en valeur du Mont-Royal. Un autre objectif devrait être la protection et la mise en valeur des caractéristiques paysagères du site. Enfin, un autre objectif pourrait être la documentation et la transmission de l'expertise existante en matière de gestion arboricole, de manière à poursuivre l'approche respectueuse utilisée avec succès par le Cimetière.

---

## AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) émet un avis favorable à l'abattage de quinze arbres sur la propriété du Cimetière Mont-Royal. Il assortit cet avis des recommandations suivantes :

1. Remplacer les arbres à abattre par des essences permises dans l'AHNMR et dans un nombre qui assure une compensation adéquate pour la perte de biomasse engendrée par l'abattage de ces arbres. Un ratio d'au moins deux nouveaux arbres pour chaque arbre abattu devrait être visé.
2. Au fur et à mesure que les arbres et arbustes interdits sur le Mont-Royal devront être abattus parce qu'ils sont morts ou représentent un danger pour la sécurité, les remplacer par des espèces qui ne présentent pas

de danger pour la conservation des écosystèmes naturels du mont Royal. Laisser autant que possible les arbres morts dans les secteurs naturels situés à l'écart des visiteurs.

3. Dans le cadre d'un Plan directeur, élaborer un plan de gestion du patrimoine naturel en collaboration avec la Ville de Montréal afin de contribuer aux objectifs du projet de conservation, notamment quant au maintien et à la consolidation du corridor écologique et quant à la protection des bois, en particulier du corridor boisé qui encadre la voie Camilien-Houde.
4. Collaborer à la mise en place du tronçon 6 du chemin de ceinture.
5. S'assurer de la transmission des connaissances et d'un archivage des relevés annuels fait par l'expert-conseil en arboriculture de la Compagnie du Cimetière Mont-Royal.

La présidente,

**Original signé**

Marie Lessard

Le 27 janvier 2011